

Suivi annuel des résultats régionaux
prévus à l'Entente Canada-Québec concernant
Vers un chez-soi 2019-2024

CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

2022-2023

1. Introduction

L'approche communautaire axée sur les résultats constitue un levier contribuant à ce que les partenaires au sein d'une même communauté puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Un gabarit pour le suivi annuel des résultats régionaux prévu à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 (Entente VCS) a été développé en concertation entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Infrastructure Canada afin d'appuyer les communautés dans cet exercice (voir l'Annexe).

Les résultats régionaux doivent être acheminés au MSSS au plus tard le 30 août 2023.

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce premier suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023).

2. Suivi et amélioration continue

2.1 Quels sont vos constats ou vos enjeux en lien avec les résultats communautaires ? Par exemple, par rapport à la disponibilité des sources de données ou encore leur analyse?

Nos indicateurs sont pour l'instant régionalisés et la cueillette de données s'effectue à la fin de l'année. Cela ne permet pas, pour l'instant, d'opérer des correctifs en cours d'année par contre, nous agissons sur les problématiques captées lors des différentes rencontres d'arrimage et lorsque nous serons en mesure d'utiliser nos indicateurs en continu, nous aurons un moyen supplémentaire pour agir sur les causes et conséquences de l'itinérance. Un processus de sémantisation afin de partager des objectifs de cible à chaque partenaire communautaire devra être fait pour l'appel de projets 2024-2026 et permettre à chacun de vérifier leur cible. De plus, le maintien en logement 12 et 24 mois après le placement, indicateur qui mesure une diminution de l'itinérance chronique, oblige le suivi après la fin de projet. De plus, plusieurs personnes interrompent leur relation avec l'organisme à l'intérieur de ces délais; ce qui rend les organismes réticents à faire la cueillette de données parce qu'ils considèrent cette interruption comme un arrêt du volontariat, condition essentielle pour la prestation de leurs services. Cela entraîne moins de robustesse dans le suivi de ces indicateurs sur l'itinérance chronique.

3. Accès du public aux résultats régionaux

3.1 Veuillez indiquer où les résultats régionaux seront publiés. Par exemple, quel site Web sera utilisé pour publier les résultats régionaux?

Les résultats sont premièrement présentés au Comité régional de veille en itinérance et envoyés à chacun des participants par courriel. Les participants sont composés de tous les organismes financés en itinérance, de plusieurs OMH et de certains corps de police. Par la suite, ils seront disponibles sur le site du CIUSSS dans la page en création dédiée à l'itinérance. <https://santesaglac.gouv.qc.ca/>.

Annexe A : Suivi annuel des résultats régionaux

L'itinérance chronique est suivie par l'ensemble des régions visées par le volet communautés désignées, en cohérence avec l'Entente VCS. Les autres résultats régionaux sont ceux que les communautés ont identifiés dans leur PARCI pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables.

A. Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

a) Quelle définition de l'itinérance chronique a été utilisée pour en faire le suivi?

- Définition fédérale : L'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.
- Autre définition. Précisez la définition utilisée :

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de l'itinérance chronique et expliquer comment votre communauté calcule l'itinérance chronique à partir de cet indicateur.

- 70 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 12 mois après leur placement.
- 45 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 24 mois après leur placement.

Cet indicateur permet d'identifier le nombre de personnes encore en logement qui ont des contacts avec l'organisme qui a fait le placement. Il ne permet toutefois pas d'identifier ceux qui ont interrompu leur lien par la suite ni d'identifier le volume de personnes en situation d'itinérance cyclique et chronique.

De plus, le placement en logement est difficile dû entre autres au taux d'inoccupation. Ce qui est observé dans la région est que la disponibilité des logements est inversement proportionnelle au nombre de personnes en situation d'itinérance. Sans vouloir mettre la responsabilité de l'itinérance seulement sur la pénurie de logements et ainsi minimiser l'impact entre autres de la pauvreté, de la santé mentale ou de la dépendance sur ce phénomène, l'accès à un chez-soi est un incontournable pour sortir une personne de l'insécurité résidentielle.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer l'itinérance chronique et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

- Outil de collecte Excel
- Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)
- Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
- Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Rapports annuels des projets VCS.

Fréquence des mises à jour. Précisez : une fois par année.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur. Non

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	Nous n'avons pas encore les résultats complets pour cet indicateur considérant que le temps écoulé entre le placement durant l'année 2022-2023 n'a pas atteint la totalité de son cycle de 12 mois et mains encore son cycle de 24 mois. Une nouvelle façon de compiler les résultats sera mise en place afin d'avoir des résultats intermédiaires et effectuer des correctifs en cours de cycle si nécessaire.		70 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 12 mois après leur placement. 45 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 24 mois après leur placement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

B. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?

30 personnes par année bénéficieront d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins. Parmi celles-ci, 33 % seront des femmes.

La cible a été dépassée. Par contre, nous sommes sceptiques de la véracité de certains résultats déclarés par quelques partenaires. Des mesures correctives dans la cueillette de données doivent être mises en place.

- b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Le nombre de personnes accompagnées par année selon le sexe.

- c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

- Outil de collecte Excel
- Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)
- Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
- Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire maison pour remplir les résultats du RREL.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par année.

- d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

Oui, selon le genre.

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Prioriser le placement en logement.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre de personnes accompagnées avec l'approche logement d'abord	42 personnes ont été placées, dont 12 femmes.		30 personnes par année bénéficieront d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins. Parmi celles-ci, 33 % seront des femmes.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

C. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

- a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?
- Augmenter de 10 lits pour un total de 20 lits le nombre de places en hébergement d'urgence.
 - Maintenir 51 places en ressources d'hébergement de transition.
 - Augmenter de 4 lits pour un total de 12 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion.

Durant l'hiver 2022-2023, nous avons maintenu près de 15 places de type refuge au centre-ville de Chicoutimi et avons ajouté 9 lits à Roberval et 5 lits à Alma.

- b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Nombre de places au 31 mars de chaque année.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : La mise à jour de la cartographie de l'accès coordonné.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par an

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.
Non

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Consolider le continuum d'hébergement sur le territoire.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre de places disponibles en hébergement	29 lits ont été disponibles durant l'hiver 2022-2023 et 15 places le reste de l'année.		Augmenter de 10 lits pour un total de 20 lits le nombre de places en hébergement d'urgence.
	51 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2022-2023.		Maintenir 51 places en ressources d'hébergement de transition.
	10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2022-2023.		Augmenter de 4 lits pour un total de 12 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

D. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance chez les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation

- a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?
- 8 jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation seront maintenus en logement.
 - 8 PSL d'urgence seront alloués.
 - 6 jeunes ont été placés en logement durant l'année financière 2022-2023. La rareté des loyers et les difficultés à remplir les conditions de crédit demandées par les propriétaires n'ont pas permis d'atteindre la cible.

- b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Nombre de places au 31 mars de chaque année.

- c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : La mise à jour de la cartographie de l'accès coordonné.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par an.

- d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.
Non

- e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre de jeunes accompagnés en logement et qui ont reçu un PSL	6 jeunes vulnérables ont été maintenus en logement.		8 jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation seront maintenus en logement. 8 PSL d'urgence seront alloués.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

E. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?

- Mettre en place une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance au Centre de détention de Roberval.
- Avoir une infirmière de liaison en dépendance au CH de Chicoutimi.

L'affichage et la dotation d'un poste d'infirmière ont été faits, mais la pénurie de main-d'œuvre a retardé l'entrée en fonction de la personne sur le poste. Par contre, l'infirmière qui a obtenu le poste a tout de même pu, dans son rôle d'évaluatrice au sein du mécanisme d'accès du CRD, rencontrer plusieurs personnes en situation d'itinérance, ce qui lui a permis de réfléchir aux conditions gagnantes à mettre en place dans son futur rôle. Elle a aussi pris contact avec des services similaires d'autres régions afin de construire une offre de service contenant les rôles de chacun des acteurs en présence. Elle a rejoint des travailleuses sociales d'urgence afin de bien comprendre leurs besoins et a produit un document. La consultation de ce document a débuté à la fin de la période couverte par cette reddition de compte.

L'affichage et la dotation d'un poste de T.S. au Centre de détention de Roberval ont été réalisés. La personne s'approprie son rôle, crée les alliances avec le personnel du centre et bâtit son réseau de contacts dans la communauté.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

- Nombre d'ETC de TS présent par année au centre de détention.
- Nombre d'ETC de TS présent par année.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

- Outil de collecte Excel
- Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)
- Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
- Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Nombre d'ETC au registre des postes.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par an.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.
Non

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre d'ETC de TS présent par année au centre de détention. Nombre de nouvelles personnes desservies au 31 mars de chaque année. Nombre d'ETC d'infirmière présent par année.	Une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance a obtenu le poste au Centre de détention de Roberval.		Mettre en place une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance au Centre de détention de Roberval.
	0,4 (la personne n'a pas pu quitter complètement ses tâches au mécanisme d'accès).		Avoir une infirmière de liaison en dépendance au CH de Chicoutimi

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

F. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de service d'accompagnement en logement pour les personnes en situation d'itinérance

- a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?
- Que 24 personnes en situation d'itinérance soient accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement.
 - Que 14 PSL d'urgence soient alloués à ces personnes.
- b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

- Nombre de personnes en situation d'itinérance accompagnées.
 - Nombre de PSL alloué.
- c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?
- Outil de collecte Excel
 - Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)
 - Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
 - Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Rapport annuel de l'accès coordonné.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par an.

- d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.
Non

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Augmenter le nombre de logements et Augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre de personnes accompagnées en logement.	12 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.		24 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.
Nombre de personnes qui ont reçu un PSL.	8 PSL d'urgence seront alloués.		14 PSL d'urgence seront alloués.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

G. Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de services de proximité en itinérance (équipe de liaison en dépendance et « outreach » auprès des personnes entre autres dans les refuges)

- a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?
- Mettre en place un travailleur de rue (TR) dédié à la clinique de proximité.
 - Maintenir un professionnel répondant.
 - Mettre en place un pair aidant à 20 h/sem.

L'année 2022-2023 a permis une réelle consolidation des fonctions de travailleur de rue (TR) dédié à la clinique de proximité et de professionnelle répondante en itinérance. Par contre, l'écriture des protocoles, le recrutement, le maintien en emploi et la mise en place d'un pair aidant en itinérance semblent difficiles. En 2023-2024, il est envisagé d'offrir de la part du CIUSSS, plus de support à l'organisme pour la mise en œuvre de cette mesure.

- b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de
- Mettre en place un pair aidant à 20 h/sem.
 - Nombre d'ETC de travailleurs de rue (TR) dédiés à la clinique de proximité présents par année
 - Nombre d'ETC de professionnels répondants présents par année
 - Nombre d'ETC pairs aidants présents par année

- c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Nombre d'ETC au registre des postes.

Fréquence des mises à jour. Précisez : 1 fois par an.

- d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.
Non

e) Veuillez compléter le tableau suivant :

Résultat : Consolider les services de proximité en itinérance (équipe de liaison en dépendance et « outreach » auprès des personnes entre autres dans les refuges).			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible*
Nombre d'ETC de travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité présente par année. Nombre d'ETC de professionnelle répondante en itinérance présente par année. Nombre d'ETC pair aidant en itinérance présents par année.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l'année.		Mettre en place un travailleur de rue (TR) dédié à la clinique de proximité.
	Une professionnelle répondante a été présente toute l'année.		Maintenir un professionnel répondant.
	Absence d'un pair aidant en itinérance.		Mettre en place un pair aidant à 20 h/sem.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.